

PROJET



MISE À JOUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024-2031



Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Au Témiscouata, **la MRC est responsable d'élaborer et de maintenir en vigueur un PGMR** sur l'ensemble du territoire.

La RIDT possède les compétences municipales pour la gestion des matières résiduelles et donc la mise en place d'une grande partie des mesures prévues au PGMR.

Le dernier PGMR est entré en vigueur le 25 janvier 2017 et doit être révisé 7 ans après.

Pour le Témiscouata, **un nouveau PGMR devrait être en vigueur avant le 31 octobre 2024**, selon la LQE.

- | | |
|--|--------------------|
| ✓ Délégation de la responsabilité d'élaboration du PGMR à la RIDT | MRC de Témiscouata |
| ✓ Élaboration du PGMR révisé | RIDT |
| ✓ Formation d'un comité de consultation publique | MRC de Témiscouata |
| ✓ Adoption par résolution du projet par le Conseil des Maires | MRC de Témiscouata |
| ✓ Transmission d'une copie du projet aux MRC environnantes | MRC de Témiscouata |
| ✓ Préparation et réalisation de consultations publiques | MRC de Témiscouata |
| ✓ Rapport de consultation publique | MRC de Témiscouata |
| ✓ Modification/bonification suite aux consultations publiques, si requis | RIDT |
| ✓ Transmission du projet de PGMR à Recyc-Québec | MRC de Témiscouata |
| ✓ Analyse de conformité | Recyc-Québec |
| ✓ Adoption finale par règlement | MRC de Témiscouata |



Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Plusieurs enjeux à prendre en compte lors de la révision et de nombreux objectifs fixés par le gouvernement à atteindre

- **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et plan d'action 2019-2024**

visent notamment à répondre aux trois enjeux majeurs de la gestion des matières résiduelles :

- mettre un terme au gaspillage des ressources
- contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec
- responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la GMR

- **Stratégie de valorisation des matières organiques**

visent à détourner de l'élimination toutes les matières organiques, comme les résidus alimentaires, les résidus verts, les boues municipales et de fosses septiques, de même que les boues de papeteries

- **Modernisation des systèmes de consigne et de collecte sélective**

visent à assurer la prise en charge efficace de l'ensemble des contenants, des emballages et des imprimés commercialisés, mis en marché ou distribués au Québec pour les diriger vers des filières performantes de récupération et de valorisation

- **Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques**

visent notamment à soutenir les réductions d'émissions de GES associées à leur gestion

- **Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises**

visent à réduire les quantités de matières résiduelles à éliminer en responsabilisant les producteurs à l'égard de la récupération et de la valorisation de certains produits qu'ils mettent sur le marché

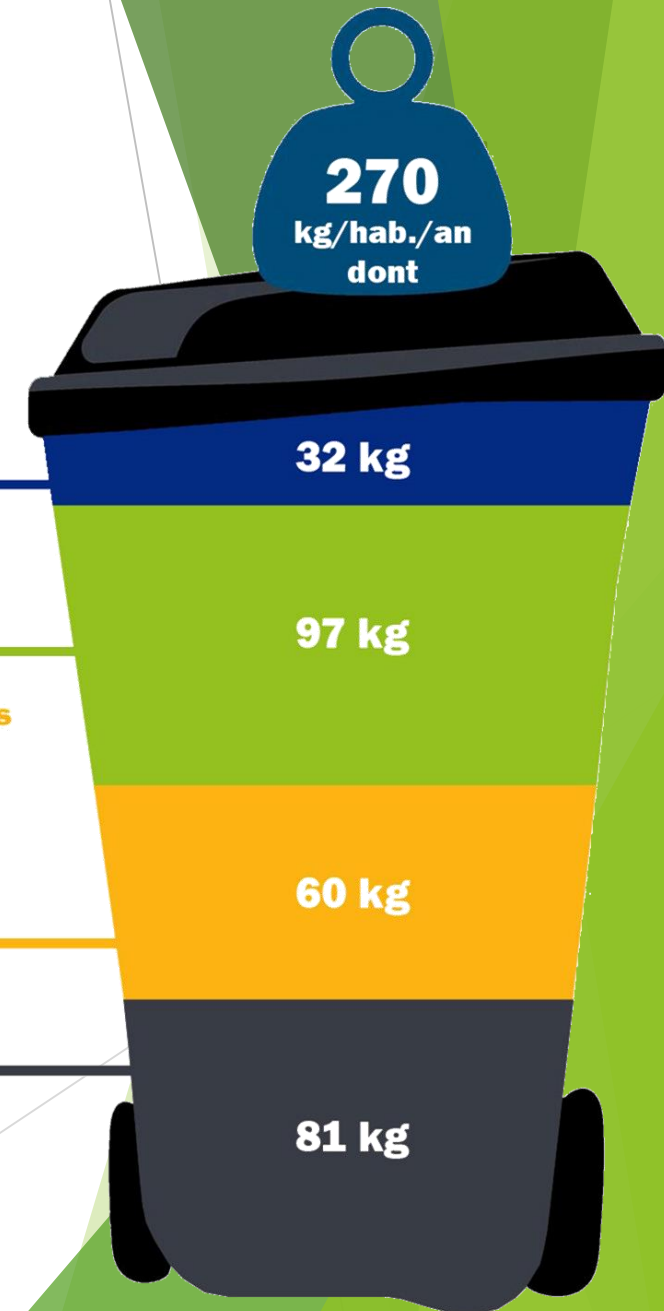
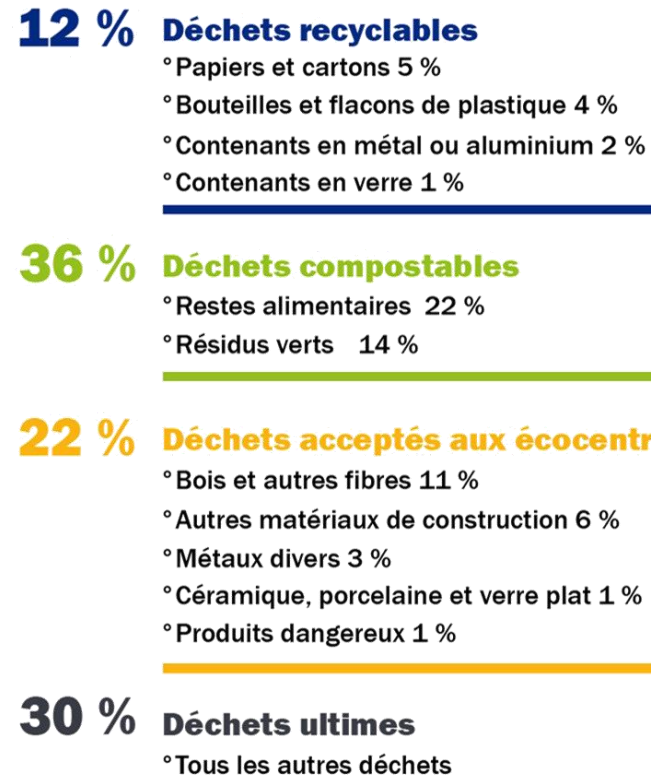
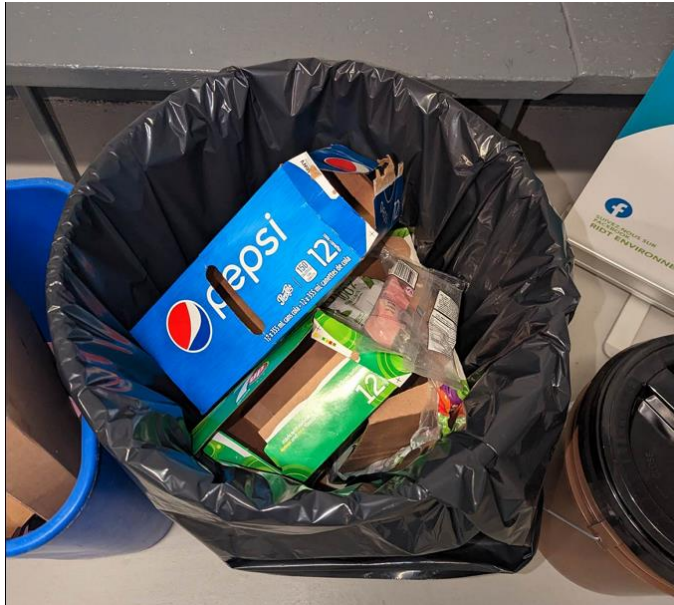


Mise en contexte de la révision du PGMR 2024-2031

Au niveau régional

- Information et sensibilisation de la population et des ICI
- Augmentation des coûts liés à la GMR et à l'enfouissement
- Manque de concurrence pour les fournisseurs de service
- Nécessité des services de proximité du fait de l'étendue du territoire
- Rationalisation de l'utilisation des services par les utilisateurs

Exemple typique



Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

✓ Collecte des déchets en bacs roulants et en conteneurs	SSAD – responsable RIDT
✓ Collecte des matières recyclables en bacs roulants et en conteneurs	SSAD – responsable RIDT
✓ Collecte des matières organiques en conteneurs	SSAD – responsable RIDT
✓ Collecte des encombrants	SSAD – responsable RIDT
✓ Réseau d'écocentres	RIDT
✓ Dépôts municipaux	Municipalités – responsable RIDT
✓ Compostage domestique	Citoyens – responsable RIDT
✓ Réseau de points d'apports volontaires pour les matières organiques	RIDT
✓ Traitement des déchets au lieu d'enfouissement régional	RIDT
✓ Traitement des matières recyclables au centre de tri	Société VIA – responsable RIDT
✓ Traitement des matières organiques au centre de biométhanisation	SÉMÉR – responsable RIDT
✓ Transport et traitement des matériaux CRD au centre de tri	Matrec
✓ Traitement des agrégats	Gestion BCK



Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

- ✓ Traitement des encombrants
- ✓ Réseau de points de dépôts pour différents types de matériaux
- ✓ Entreposage et traitement des tubulures d'érablières
- ✓ Mise en valeur du textile et de petits articles de maison
- ✓ Mise en valeur des meubles et articles usagés
- ✓ Service de transport de matériaux en conteneurs roll-off
- ✓ Gestion des matières résiduelles dans les ICI
- ✓ Vidange des installations septiques
- ✓ Traitement des boues d'installations septiques
- ✓ Traitement des eaux usées et des boues municipales
- ✓ Autres services visant les 3-RVE
- ✓ Information, sensibilisation et éducation

MATREC – responsable RIDT

Divers – responsable RIDT

Environek- responsable RIDT

Comptoirs de linge et friperies

Service Accès Emploi

Matrec

Divers

Simetech Environnement – responsable RIDT

Simetech Environnement

Municipalités

Divers

RIDT



Portrait actuel de la GMR dans le Témiscouata

Coûts nets 2022 des services pour les municipalités

Service	Coûts nets (\$)	Tonnage (tonnes)	Coût par U.O.* (\$)	Coût par tonne (\$)
Collecte et traitement des déchets	1 526 180 \$	7 508 t.	130 \$	203 \$
Collecte et traitement des matières recyclables	153 390 \$	2 282 t.	13 \$	67 \$
Écocentres	690 340 \$	5 592 t.	59 \$	123 \$
Collecte et traitement des matières organiques	91 808 \$	N.D. début en 2022	8 \$	N.D. début en 2022

* basé sur 11 119 U.O. résidentielles et 610 U.O. ICI desservis

Afin de payer l'ensemble des services rendus, les différentes sources de financement de la RIDT proviennent de :

Quotes-parts municipales	56 %
Subventions et programmes gouvernementaux	23 %
Vente de matériaux	3 %
Facturation aux utilisateurs	18 %



Inventaire des matières résiduelles

Bilan global de l'inventaire des matières résiduelles 2022

MATIÈRES	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Objectifs provinciaux
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Matières recyclables	2 278 t.	1 603 t.	3 881 t.	59 %	75 %
Matières organiques	1 335 t.	2 185 t.	3 520 t.	38 %	60 %
Résidus CRD	7 276 t.	2 172 t.	9 448 t.	77 %	70 %
Encombrants	763 t.	85 t.	848 t.	90 %	N.D.
Résidus domestiques dangereux	124 t.	65 t.	189 t.	66 %	N.D.
Autres matières*	1 573 t.	284 t.	1 857 t.	85 %	
Déchets ultimes	0 t.	3 853 t.	3 853 t.	N.D.	
TOTAL	13 349 t.	10 247 t.	23 596 t.	57 %	
Boues municipales et d'installations septiques	342 t.	0 t.	342 t.	100 %	60 %

* les autres matières comprennent les textiles, les véhicules hors d'usage, les pneus usagés, les contenants consignés et les plastiques agricoles et acéricoles



MRC de
Témiscouata

Inventaire des matières résiduelles

Bilan global de l'inventaire par secteur 2022

SECTEUR	Quantité (t/an)			Taux de valorisation	Ratio d'enfouissement
	Récupérée	Éliminée	Générée		
Résidentiel	4 957 t.	5 351 t.	10 308 t.	48 %	274 kg/hab/an
ICI	1 116 t.	2 724 t.	3 840 t.	29 %	140 kg/hab/an
CRD	7 276 t.	2 172 t.	9 448 t.	77 %	111 kg/hab/an
Boues	342 t.	0 t.	342 t.	100 %	0 kg/hab/an
TOTAL	13 691 t.	10 247 t.	23 938 t.	57 %	525 kg/hab/an



Inventaire des matières résiduelles

Comparaison de l'inventaire des PGMR en 2013 et en 2022

La quantité totale de **matières résiduelles générées** est en hausse d'environ 13 % à 23 938 tonnes.

- Le secteur CRD est en hausse de 63 %
- Le secteur ICI est en hausse de 28 %
- Le secteur résidentiel est en baisse de 10 %

La quantité totale de **matières résiduelles récupérées** est globalement en hausse de 41 % et atteint 13 349 tonnes en 2022

- Les matières recyclables récupérées sont en baisse de 243 t. (- 10 %) 9 461 tonnes en 2013
- Les matières organiques récupérées sont en hausse de 145 t. (+ 12 %)
- Les encombrants récupérés sont en hausse de 730 t. (+ 2 178 %)
- Les RDD récupérés sont en hausse de 39 t. (+ 46 %)
- Les résidus CRD récupérés sont en hausse de 3 052 t. (+ 72 %)

Le ratio global d'enfouissement est de 525 kg/hab/an (10 247 t.) en 2022

522 kg/hab/an (10 786 t.) en 2013

- pour le secteur résidentiel baisse de 22 % 274 kg/hab/an (2022) contre 315 kg/hab/an (2013)
- pour le secteur ICI hausse de 9 % 140 kg/hab/an (2022) contre 128 kg/hab/an (2013)
- pour le secteur CRD hausse de 48 % 111 kg/hab/an (2022) contre 75 kg/hab/an (2013)



Enjeux et orientations

Plusieurs enjeux principaux sont à prendre en considération pour l'atteinte des objectifs d'ici 2031 :

- L'adhésion des citoyens à la gestion de proximité pour leurs matières
- Le maintien, l'optimisation et le développement des services et la mise en concurrence des fournisseurs
- La multiplication des moyens de communication et d'accompagnement
- L'implication et la responsabilisation des ICI dans la GMR
- Le financement, l'acquisition de connaissances et les moyens de contrôle pour l'ensemble des services en GMR

Les quatre (4) orientations stratégiques inscrites dans la mise à jour du PGMR sont :

1. Informer et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles
2. Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire
3. Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales
4. Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation



Objectifs territoriaux

Le PGMR 2024-2031 permet de fixer différents objectifs pour répondre aux orientations stratégiques précédentes

- D'ici 2027 - Réduire à 450 kg/hab/an la quantité globale de matières éliminées
 - ✓ Réduire à 250 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur résidentiel (moins 9 %)
 - ✓ Réduire à 125 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur ICI
 - ✓ Réduire à 75 kg/hab/an la quantité de matières éliminées du secteur CRD
- D'ici 2030 - Valoriser 60 % des résidus verts et des résidus alimentaires
- D'ici 2025 - Valoriser 100 % des boues d'installation septiques ou municipales
- D'ici 2027 - Recycler ou valoriser 80 % des résidus de construction, rénovation et démolition
- D'ici 2028 - Mettre en valeur ou recycler 75 % des textiles qui peuvent l'être



Mesures et plan d'action

Orientation 1

Informier et sensibiliser l'ensemble des utilisateurs afin d'assurer leur mobilisation pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles

- Sensibiliser la population à une utilisation adéquate des différents services
- Vulgariser les données et enjeux liés à la GMR afin de toucher le maximum d'utilisateurs
- Promouvoir la gestion in-situ et de proximité pour les résidus verts et les autres matières organiques
- Planifier et réaliser des ateliers de sensibilisation dans le milieu scolaire et les camps de jours
- Accompagner les ICI et leurs employés dans la gestion de leurs matières
- Collaborer avec les acteurs de l'industrie touristique, communautaire et événementielle afin de favoriser le tri
- Sensibiliser les intervenants à l'amélioration de la gestion des CRD

Orientation 2

Poursuivre la concertation, la mise en place de services et l'uniformisation des moyens, tout en favorisant le principe des 3RV-E et de l'économie circulaire

- Soutenir les organismes du milieu œuvrant en GMR
- Provoquer, accompagner et mettre de l'avant les initiatives locales visant les 3RV-E
- Établir des règles de conformité et d'utilisation claires et uniformes pour les contenants de collecte
- Mettre en place des mécanismes de concertation et d'échanges sur la GMR



Mesures et plan d'action

Orientation 3

Effectuer le suivi et l'optimisation des services grâce à l'acquisition de données et de connaissances afin de prioriser les actions et maximiser les retombées économiques et sociales

- Sonder la population sur les habitudes de tri et d'utilisation des services
- Documenter les demandes d'informations et de réclamations liées aux services de la RIDT
- Utiliser différents moyens techniques pour effectuer les suivis de collecte
- Réaliser une étude de caractérisation à destination au LET de Dégelis
- Analyser les opportunités pour la réalisation des différentes opérations de collecte et de transport
- Analyser les synergies et opportunités pour le traitement de certains matériaux recueillis
- Tenir à jour les infrastructures des écocentres et des dépôts municipaux

Orientation 4

Mettre en œuvre des moyens réglementaires et financiers auprès de l'ensemble des générateurs pour assurer un tri et une qualité adéquate des matières en vue d'assurer leur recyclage ou leur valorisation

- Adapter les outils réglementaires municipaux aux nouveaux enjeux de la GMR
- Inciter l'intégration de politiques ou programmes visant la réduction à la source ou la saine gestion des matières résiduelles
- Communiquer régulièrement aux élus les informations de performance et les orientations à suivre en GMR

